

## SUBVENTIONS VERSEES EN 2009 AUX ASSOCIATIONS

Le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique oblige la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise à publier, sur un site d'information relié au réseau Internet ou sur tout autre support numérique, une liste annuelle, accessible au public à titre gratuit devant comprendre le nom, l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire d'une subvention ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé.

Cette liste doit être transmise au Préfet au plus tard le 30 avril suivant la fin de l'exercice pour lequel ces subventions ont été attribuées.

Les subventions versées en 2009 aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique par la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise se décomposent comme suit :

<b>Nom et adresse statutaires des organismes subventionnés</b>	<b>Nature de la subvention</b>	<b>Montants versés</b>
Association pour le Jumelage Beauce Alnéloise/Gügingen Place Gambetta (Mairie d'Auneau) 28700 Auneau	Subvention de fonctionnement	1 700 €
Harmonie Municipale d'Auneau 1, rue du Bois de fourche 28700 Auneau	Subvention de fonctionnement	150 €
Association « les Farfadets » 8, rue du four à pain 28700 Béville-le-comte	Subvention en nature(mise à disposition de locaux deux demi-journées en période scolaire à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2009)	